Résultats de l’enquête auprès des bénéficiaires 2017-2018 - SYNTHÈSE

Fonds pour la défense des droits des personnes handicapées / Fonds pour les droits des personnes handicapées

Introduction

Le Fonds pour les droits des personnes handicapées (DRF) et le Fonds pour la défense des droits des personnes handicapées (DRAF) ont été créés en 2008 et, depuis lors, ont appliqué une approche participative dans l’octroi de subventions. Nous subventionnons des organisations de personnes handicapées (OPH) dans la promotion de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) et des Objectifs de développement durable (ODD). Sans la pleine inclusion des personnes handicapées, il nous serait impossible d’octroyer nos subventions efficacement.

De nombreux bénéficiaires de subventions ont fait part de leurs réussites et de leurs réalisations, mais il est important que nous apprenions aussi ce qui leur a été difficile ou imprévu. Nous voulons que les bénéficiaires de subventions se sentent à l'aise pour nous faire part de leurs préoccupations. Si vous hésitez à porter plainte directement auprès de l'administrateur de programme de votre pays, vous pouvez nous envoyer un courriel à [concerns@disabilityrightsfund.org](mailto:concerns@disabilityrightsfund.org)ou en apprendre davantage sur le signalement d'abus ou de fraude en visitant <http://disabilityrightsfund.org/about/report-fraud-abuse/>. Si vous avez des questions, des commentaires ou si vous souhaitez obtenir une copie des questions complètes de l'enquête, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante [info@disabilityrightsfund.org](mailto:info@disabilityrightsfund.org).

Nous souhaitons que vous, nos bénéficiaires de subventions, nous expliquiez vos progrès au cours d'une année ainsi que les défis que vous avez du relever. C'est pourquoi nous vous demandons de nous envoyer vos commentaires dans notre Enquête auprès des titulaires de subvention qui est envoyée en janvier de chaque année. Vos réponses nous donnent non seulement l'occasion de jeter avec vous un regard rétrospectif sur ce que vous avez accompli, mais elles aident aussi le DRF/DRAF à prendre des décisions éclairées sur la meilleure façon de soutenir les bénéficiaires de subventions et le mouvement en faveur des personnes handicapées dans les années à venir.

Par le passé, nous avons recueilli ces données à des fins d'utilisation interne et de rapport aux donateurs. Afin de répondre à la remontée d'information des bénéficiaires de subventions sur la collecte de données et de s'assurer que ces données informent et profitent au travail des OPH, le DRF/DRAF est heureux de fournir aux bénéficiaires un tout premier rapport sommaire des réponses recueillies lors de l'enquête. Nous apprécions ce que vous avez à dire et nous voulons vous faire rapport sur ce que vous nous avez dit.

## Qui reçoit l'enquête?

L'enquête 2018 a été envoyée en décembre 2017 aux bénéficiaires du DRF/DRAF qui ont reçu des fonds correspondant au deuxième cycle de 2016 et au premier cycle de 2017 ou plus précisément aux bénéficiaires du DRF/DRAF entre juin 2016 et juillet 2017. Ces bénéficiaires provenaient de 19 pays différents et vous étiez 53 pour cent d'entre vous à répondre. Nous avons mené l'enquête en bahasa indonesia, en anglais et en français. Le sondage a été réalisé par l'entremise de Survey Monkey, et une version Word accessible du questionnaire a été fournie par courriel à ceux qui en ont fait la demande.

## Que mesure l'enquête?

Dans cette enquête, on demande aux titulaires d'une subvention, sur une période d'un an, leur point de vue par rapport à leur programme de subventions en termes de:

1. confiance en la connaissance de la CDPH;
2. confiance dans les compétences de plaidoyer en faveur des droits;
3. confiance dans les compétences de suivi des droits humains;
4. confiance dans la construction de partenariats avec d’autres organisations (construction de mouvements);
5. expérience em matière de soutien apporté par le personnel du DRF/DRAF;
6. participation aux stratégies de développement;
7. participation aux processus de collecte de données; et
8. participation à la mise en œuvre des ODD.

## Que nous ont appris les réponses obtenues dans le cadre de l'enquête?

# Les réponses des bénéficiaires de cette enquête ont permis d'obtenir des informations précieuses sur la façon dont le DRF/DRAF contribue à la confiance et à l'utilisation des compétences et des connaissances des OPH. En plus de fournir des recommandations sur la façon dont nous pouvons nous améliorer en tant que subventionneurs, nous avons relevé plusieurs tendances clés dans les réponses au sondage:

1. **Les répondants à l'enquête ont fait état des contributions suivantes du DRF/DRAF à l'efficacité des titulaires de subvention**

* Financement;
* Visites de suivi;
* Partage régulier de l'information par divers moyens de communication;
* Formation à l'assistance technique;
* Convocation des bénéficiaires de subventions et création d'un réseau;
* Rétroaction et conseils personnalisés en ligne et par téléphone; et
* Liens avec des experts en la matière.

1. **Confiance accrue dans les compétences et les connaissances liées à l'application directe et aux possibilités de mobilisation.** Les personnes interrogées au Bangladesh, en Haïti, en Indonésie, au Malawi, au Rwanda, aux Îles Salomon et en Ouganda qui avaient participé aux processus de suivi de l'EPU, de la CEDAW de la CRC et CDPH ont déclaré avoir acquis une confiance et une connaissance accrues dans la surveillance des droits humains, alors que les personnes qui avaient dit avoir « une confiance limitée »  ou ne « aucune confiance » ou « sans opinion » quant à leur niveau de sensibilisation ou de connaissances sur le suivi des droits humains ou la construction de mouvements, n'ont pas participé ou reçu la possibilité de participer au mouvement élargi. Environ 50 pour cent des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient pas participé au suivi des droits humains, même si des mécanismes de suivi, tels que des rapports alternatifs, étaient en cours. A la lecture de ces données, le DRF/DRAF a constaté que la confiance accrue dans les connaissances et les compétences peut être liée aux possibilités offertes aux OPH d'appliquer de nouvelles compétences et connaissances par la participation à des mécanismes de suivi ou à des activités de renforcement des mouvements. Il s'agit d'un point intéressant pour savoir comment l'utilisation des nouvelles compétences et connaissances acquises grâce à l'assistance technique peut accroître la confiance et la compréhension.
2. **Il est nécessaire de continuer à soutenir les OPH rurales, de base, représentant les groupes marginalisés.** Un certain nombre d'OPH représentant les groupes marginalisés, tels que les personnes ayant des incapacités psychosociales, les personnes souffrant d'albinisme, les femmes handicapées et les personnes sourdes et aveugles, ont fait remarquer que leurs progrès en matière de plaidoyer et une plus grande assurance étaient dus en partie au soutien du DRF/DRAF qui avait contribué à leur crédibilité et visibilité professionnelles et encouragé leur intégration au mouvement plus large de défense des droits des personnes handicapées. Cependant, les répondants à l'enquête ont également noté que le manque de diversité encore plus marquée au sein des mouvements nationaux de personnes handicapées représentait une limite à ce mouvement. Qu'il s'agisse d'un manque de confiance dans la connaissance de la CDPH parmi les communautés rurales et urbaines ou de la nécessité d'inclure davantage les OPH représentant les personnes sourdes et aveugles, les jeunes handicapés ou les lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transgenres, personnes queer, intersex (LGBTQI), les personnes qui ont répondu à l'enquête ont fait ressortir la nécessité de renforcer encore l'implication des et le soutien aux OPH représentant les groupes marginalisés.
3. **Il faut continuer d'appuyer le renforcement des compétences et des connaissances.** Les bénéficiaires de subventions qui ont évalué leur confiance comme étant « limitée » l'ont fait en déclarant que, même si la connaissance de la CDPH augmente, le roulement de personnel ou la confiance des membres dans leurs compétences et connaissances ont parfois empêché les décideurs et d’autres intervenants de donner la priorité aux droits des personnes ayant un handicap.

# 

## Quelles sont les recommandations qui ont été communiquées au DRF/DRAF?

Les réponses à l'enquête ont également été analysées dans le but de formuler des recommandations que le DRF/DRAF pourrait mettre en œuvre pour améliorer son approche dans le soutien accordé aux mouvements de personnes handicapées. Les réponses les plus fréquentes faisaient référence aux liens avec la CDPH et les ODD et au soutien des OPH marginalisées pour un mouvement plus diversifié et qualifié des personnes handicapées. Plus précisément, les bénéficiaires de subventions ont souligné qu'à l'avenir, il faudrait mettre davantage l'accent sur les éléments suivants:

1. Accroître le suivi et le soutien en matière d'assistance technique et veiller à accroître les connaissances de la CDPH en ce qui concerne les personnes handicapées dans les zones régionales et rurales.
2. Accroître les connaissances et les compétences des personnes handicapées pour établir un lien entre la CDPH et les ODD;
3. Multiplier les occasions pour tous les bénéficiaires de subventions d'en apprendre davantage sur les processus relatifs aux droits humains aux niveaux national et international et sur la façon dont ils peuvent être impliqués;
4. Accroître l'engagement et la participation du niveau local et des groupes marginalisés dans les processus de suivi des droits humains; et
5. Un soutien accru pour diversifier le mouvement et accroître les compétences de ces divers groupes aux niveaux national et local.

# Comment les bénéficiaires utilisent-ils les nouvelles connaissances et compétences acquises grâce au financement du DRF/DRAF?

Dans le sondage de l'an dernier, le DRF/DRAF a demandé aux bénéficiaires de préciser comment ils utilisent les nouvelles connaissances et compétences acquises grâce au financement, à l'information et au soutien du DRF/DRAF. On a également demandé aux bénéficiaires de subventions ce qui contribuait à améliorer la connaissance de la CDPH de la part des intervenants.

D’une manière générale, les bénéficiaires utilisent les nouvelles connaissances et compétences pour:

* Renforcer les capacités des communautés afin qu'elles comprennent et appliquent mieux la CDPH.
* Accroître la capacité du personnel interne de l'organisation et de ses membres/réseaux de comprendre et d'utiliser la CDPH dans leur plaidoyer intersectoriel
* Améliorer l'inclusivité interne et les pratiques de travail de l'organisation
* Mener des formations sur la CDPH et le plaidoyer (comme le plaidoyer budgétaire) pour les membres et les personnes handicapées
* Renforcer le mouvement des personnes handicapées en échangeant l'information et en offrant des formations sur la CDPH et les ODD
* Influencer les politiques et les lois afin de prendre en compte et d'inclure la diversité de la communauté des personnes handicapées, par exemple, les femmes et les filles handicapées
* Collaborer et coordonner les efforts de plaidoyer avec les autres parties prenantes
* Identifier les bonnes pratiques pour alimenter la pratique
* Transmettre les connaissances et les compétences acquises à de nouveaux domaines, par exemple à d'autres processus de suivi des droits de l'homme et aux politiques/secteurs nationaux
* Chercher d'autres possibilités de financement au-delà du DRF/DRAF

## Conclusion

Il faut reconnaître que le mouvement en faveur des droits des personnes handicapées a fait des progrès substantiels et que la confiance dans les compétences et les connaissances des personnes qui dirigent les OPH s'est accrue. Nous nous réjouissons que les bénéficiaires de subventions aient indiqué que le financement du DRF/DRAF a contribué à renforcer leurs connaissances et leurs compétences. Mais comme l'a déclaré un bénéficiaire de subvention, la communauté est essentielle dans la mesure car « *le renforcement de la capacité d'une OPH à faire un travail de plaidoyer[avec le seul] soutien financier ne sera efficace que si[il est] accompagné du soutien des autres OPH et partenaires des droits des personnes handicapées].* »Le DRF/DRAF s'est engagé non seulement à financer le travail, mais aussi à bâtir un mouvement incluant toutes les personnes handicapées. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous espérons travailler avec vous tous en partenariat pour bâtir un avenir plus équitable pour le milliard de personnes handicapées dans le monde.

Pour en savoir plus sur le Fonds pour les droits des personnes handicapées, veuillez consulter [www.disabilityrightsfund.org](http://www.disabilityrightsfund.org) ou notre organisation sœur, le Fonds pour la défense des droits des personnes handicapées (DRAF), veuillez visiter le site [www.drafund.org](http://www.drafund.org). Vous pouvez consulter l'ensemble des questions de l'enquête à l'adresse suivante: [www.disabilityrightsfund.org/for-grantees](http://www.disabilityrightsfund.org/for-grantees).